

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

| | | |
|---|---|-----|
| 1 | Participation du département au schéma départemental des services aux familles | 4 |
| 2 | Partenariats du Département avec l'Association d'hygiène sociale de la Sarthe - Service Éducation, santé prévention (EspAHSS) et l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) des Pays de la Loire. | 156 |
| 3 | Convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Département de la Sarthe | 161 |

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

| | | |
|----|---|-----|
| 14 | Transports non urbains : Convention de délégation | 195 |
| 16 | Dépenses de fonctionnement des collèges à recrutement interdépartemental | 213 |
| 18 | Cession du bâtiment abritant la demi-pension du collège Léo Délibes de Fresnay sur Sarthe au profit de la commune de Fresnay sur Sarthe | 217 |

Commission Infrastructures routières

| | | |
|----|--|-----|
| 20 | Modification de la répartition du programme 2016 d'opérations de sécurité sur les routes départementales | 219 |
| 22 | Transfert du collège Pierre Belon à Cérans Foulletourte au profit du Département de la Sarthe | 222 |
| 23 | Transfert du collège Alfred de Musset à Ecommoy au profit du Département de la Sarthe | 224 |

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

| | | |
|----|--|-----|
| 27 | Virement d'autorisation de programme - Cours d'eau non domaniaux | 226 |
| 28 | Aménagement du Territoire - Agence des Territoires de la Sarthe - Cession d'actions du Département | 228 |
| 30 | Artisanat - Commerce | 231 |

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

| | | |
|----|--|-----|
| 36 | Statuts du Centre culturel de la Sarthe et convention de gestion | 237 |
|----|--|-----|

Commission Finances, Ressources et Administration générale

| | | |
|----|--|-----|
| 47 | Astreintes au sein de la Direction générale adjointe de la Solidarité Départementale de la Sarthe | 264 |
| 50 | Mutualisation du service de médecine de prévention du Département avec le GIP INOVALYS | 267 |
| 51 | Cartographie des besoins en fournitures et services 2017 | 275 |
| 52 | Développement économique | 513 |

vendredi 16 décembre 2016

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 1

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départementale à signer le Schéma départemental des Services aux Familles pour la période 2017-2020 dont le document est joint en annexe.

PRECISE que la signature par le Département ne vaut pas engagement financier pour les actions relevant du Schéma départemental des Services aux Familles.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111157-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 2

**PARTENARIATS DU DÉPARTEMENT AVEC L'ASSOCIATION
D'HYGIÈNE SOCIALE DE LA SARTHE - SERVICE ÉDUCATION,
SANTÉ PRÉVENTION (ESPAHSS) ET L'INSTANCE RÉGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (IREPS)
DES PAYS DE LA LOIRE.**

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention de **25 000 €** en faveur de l'Association d'hygiène sociale de la Sarthe – Service Éducation, prévention, santé, pour la réalisation des objectifs contractuels établis au titre de l'année 2016 dans le cadre de la convention signée le 1^{er} janvier 2014 ;

ATTRIBUE une subvention de **5 000 €** en faveur de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) des Pays de la Loire pour la prise en charge des dépenses liées à la mise en œuvre des actions au titre de l'année 2016.

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'IREPS des Pays de la Loire dont le projet est joint en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111732-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

| PARTENARIAT ENTRE L'INSTANCE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (IREPS) DES PAYS DE LA LOIRE ET LE DÉPARTEMENT | |
|--|-----------------|
| Imputation budgétaire 6568 42 011 62 - Ligne de crédit 4664 | |
| Budget voté (BP + BS + DM) | 45 000 € |
| Montant des engagements pris précédemment | 0 € |
| Montant nouveaux engagement | 30 000 € |
| Disponible | 15 000 € |

vendredi 16 décembre 2016

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 3

**CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS
ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR
L'AUTONOMIE ET LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie la convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Département de la Sarthe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111731-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

| TITRE DU CADRE FINANCIER | |
|---|--|
| Chapitre 65 – Article 6568 81 03006 | |
| Budget voté (BP + BS + DM) | |
| Montant des engagements pris précédemment | |
| Montant nouveaux engagement | |
| Disponible | |

vendredi 16 décembre 2016

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 14

TRANSPORTS NON URBAINS : CONVENTION DE DÉLÉGATION

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la délégation de la compétence transports non urbains au Département à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 août 2017 ;

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention de délégation de la compétence transports non urbains avec la Région des Pays de la Loire conformément au modèle annexé.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention financière de l'exercice des compétences transports au titre de l'année 2017 avec la Région des Pays de la Loire conformément au modèle annexé.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111707-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 16

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES À RECRUTEMENT INTERDÉPARTEMENTAL

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE de participer aux dépenses de fonctionnement des collèges à recrutement interdépartemental du Département de l'Orne, au titre de l'année scolaire 2014-2015 soit :

- **27 831,30 €** pour 87 élèves scolarisés dans les collèges privés ornais.

FIXE la participation du Département de l'Orne aux dépenses de fonctionnement des collèges à **21 024 €** pour 121 élèves scolarisés au collège public « les Alpes Mancelles » de Moulins le Carbonnel.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
 Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111701-DE-1-1
 Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
 et par délégation,
 Le chef du Service des Assemblées
 et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
 Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

| DEPENSES | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Chapitre 65512 221 50316 (LC 12206) | |
| Budget voté (BP + BS + DM) | 57 700,00 € |
| Montant nouveaux engagements | 27 831,30 € |
| Disponible | 29 868,70 € |
| RECETTES | |
| Chapitre 7473 221 50055 (LC 4331) | |
| Budget voté (BP + BS + DM) | 20 000,00 € |
| Montant nouveaux engagements | 21 024,00 € |

vendredi 16 décembre 2016

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 18

**CESSION DU BÂTIMENT ABRITANT LA DEMI-PENSION DU
COLLÈGE LÉO DÉLIBES DE FRESNAY SUR SARTHE AU
PROFIT DE LA COMMUNE DE FRESNAY SUR SARTHE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la cession, au profit de la commune de Fresnay sur Sarthe, du bâtiment abritant l'actuelle demi-pension du collège Léo Délibes à Fresnay sur Sarthe, au prix forfaitaire et symbolique de 1 €.

PRECISE par ailleurs que l'acte de transfert de propriété sera rédigé en la forme administrative, et sera reçu et authentifié par Monsieur le Président du Conseil départemental.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes reçus en la forme administrative.

PRECISE enfin que le bâtiment transféré fera l'objet d'une convention de mise à disposition au profit du Département, pendant toute la durée des travaux de construction de la nouvelle demi-pension.

HABILITE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention de mise à disposition à intervenir.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111710-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 20

MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU PROGRAMME 2016 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 1 500 000 €, votée pour le programme 2016 d'opérations de sécurité, 10 000 € conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 654 540 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111736-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 22

TRANSFERT DU COLLÈGE PIERRE BELON À CÉRANS
FOULLETOURTE AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA
SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de CÉRANS FOULLETOURTE en date du 14 juin 2016,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le transfert, au profit du Département, du terrain d'assiette et des biens immobiliers du collège Pierre Belon de la commune de CÉRANS FOULLETOURTE, cadastré section AD n° 196, d'une surface totale de 11 007 m², moyennant un prix de 15 € symboliques.

PRÉCISE que les frais de publication seront à la charge du Département de la Sarthe.

PRÉCISE que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif reçu et authentifié par le Président du Conseil départemental de la Sarthe.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte d'échange à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16

Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111714-DE-1-1

Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 23

TRANSFERT DU COLLÈGE ALFRED DE MUSSET À ECOMMOY AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ecommoy en date du 4 juillet 2016,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le transfert, au profit du Département, du terrain d'assiette et des biens immobiliers du collège Alfred de Musset de la commune d'Ecommoy, cadastré section AN n° 86, d'une surface totale de 10 811 m², moyennant un prix de 15 € symboliques.

PRÉCISE que les frais de publication seront à la charge du Département de la Sarthe.

PRÉCISE que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif reçu et authentifié par le Président du Conseil départemental de la Sarthe.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte d'acquisition à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16

Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111715-DE-1-1

Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 27

VIREMENT D'AUTORISATION DE PROGRAMME - COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE le virement d'autorisation de programme de 18 500 € de l'opération n° 8009609 (AP 2016-2) concernant les études cours d'eau non domaniaux en faveur de l'opération n° 8009601 (AP 2016-2) concernant les interventions cours d'eau non domaniaux.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111729-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 28

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AGENCE DES
TERRITOIRES DE LA SARTHE - CESSIION D' ACTIONS DU
DÉPARTEMENT**

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider la cession par le Département, pour un montant de 500 €, d'actions du capital social de la Société Publique Locale Agence des Territoires de la Sarthe, au profit des communes d'Ardenay sur Mérisse, Champagné, Dehault, Grées sur Roc et Saint Ouen en Belin.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111697-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 30

ARTISANAT - COMMERCE

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

STIMULER L'ACTIVITE DU TERRITOIRE

Favoriser l'accueil et le développement d'activité par l'appui aux acteurs

Contribuer à la solidarité départementale

1 - Modification de la fiche d'aide 1-5 : AIDE AUX COMMUNES RURALES POUR LA CREATION ET/OU LE MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITE

DECIDE d'approuver et de mettre en œuvre les modifications apportées au dispositif selon la procédure jointe

2 - Commerce de Savigné-sous-le-Lude – canton du Lude

DECIDE d'allouer une subvention de **1 527 €** à la commune de Savigné-sous-le-Lude, soit 25 % du montant des dépenses éligibles, estimées à 6 106,87 € HT, au titre de l'aide aux communes et communautés de communes rurales pour le maintien du commerce de proximité.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111718-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

| ARTISANT ET COMMERCE | |
|---|------------------|
| Chapitre 65 – Article 6568 81 03006 | |
| Budget voté (BP + BS + DM) | 200 000 € |
| Montant des engagements pris précédemment | 84 138 € |
| Montant nouveaux engagement | 1 527 € |
| Disponible | 114 335 € |

vendredi 16 décembre 2016

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 36

STATUTS DU CENTRE CULTUREL DE LA SARTHE ET CONVENTION DE GESTION

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

Mme véronique RIVRON, Présidente du Centre culturel de la Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE les statuts révisés du Centre culturel de la Sarthe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de gestion à intervenir entre le Département et le Centre culturel de la Sarthe.

APPROUVE la liste des administrateurs du Centre culturel de la Sarthe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111700-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 38

TOURISME

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

TOURISME : CONFORTER L'ATTRACTIVITE DE LA SARTHE

SOUTENIR UNE DEMARCHE QUALITATIVE TERRITORIALE

Soutenir les acteurs du développement touristique

Belvédère de Perseigne

DECIDE d'accorder à la **Communauté de communes du Saosnois**, une subvention de fonctionnement de 6 402 € au titre de la participation 2016 au déficit d'exploitation du Belvédère de Perseigne

APPROUVE le projet de convention annexé

HABILITE le Président à signer la convention correspondante

PROMOUVOIR LES SPORTS ET DES ACTIVITES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE

La Sarthe à vélo

VALIDE la modification de l'itinéraire « La Sarthe à vélo » pour intégrer 5,5km supplémentaires de voie verte entre Thoiré sous contensor et Chérancé, dans le prolongement de la voie verte Mamers-Les Mées.

DECIDE l'inscription de cette nouvelle section au schéma départemental « La Sarthe à vélo ».

CONDITIONNE ce nouvel itinéraire à l'accord écrit de la commune de René pour la mise en œuvre d'un nouveau jalonnement.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111720-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 47

ASTREINTES AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la FPT,

Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la Direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,

Vu le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

Vu le décret n°2003-507 du 11 juin 2003 relatif à la compensation et l'indemnisation du service d'astreinte dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale.

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2015 fixant le taux des indemnités et modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au Ministère de l'Intérieur,

Vu les délibérations du Département des 20 octobre 2006, 16 février 2007, 6 juillet 2007, 29 octobre 2007, 5 juillet 2013, 6 juin 2014, 23 janvier 2015 et du 8 juillet 2016

Vu l'avis du Comité technique du 10 novembre 2016,

DECIDE d'ajuster la liste des emplois autorisés à réaliser des astreintes au sein de la DGA Solidarité Départementale telle que suit :

1 – Liste des emplois autorisés à effectuer des astreintes

Au sein de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Départementale, sont autorisés à effectuer des astreintes au titre de leurs missions :

↳ Pour le domaine Autonomie :

- Le Directeur Autonomie
- Le chef du service Prestations et dispositif pour l'aide à domicile
- Le chef du service Offre d'accueil et de services
- Le chef du service Accompagnement médico-social des personnes
- Le chef du service Supports

↳ Pour le domaine Enfance-Famille :

- Le Directeur Enfance-Famille
- Le Chef de service Protection Maternelle et Infantile
- Le Chef du service des Assistants familiaux
- Le Chargé de mission Enfance/Famille et administrateur ad hoc
- Le Conseiller technique auprès du Directeur Enfance famille
- Le Directeur des Circonscriptions de la Solidarité départementale
- L'adjoint au Directeur des Circonscriptions de la Solidarité départementale
- Le chef du service Prévention et protection des mineurs en danger et des majeurs vulnérables

- Le Responsable de la Cellule de Recueil et Traitement des informations préoccupantes

↳ Pour le Foyer de l'enfance/centre maternel :

- Le Directeur du Foyer de l'enfance/centre maternel
- Les chefs de service éducatifs
- Le chef du service de l'Aide sociale à l'enfance
- Les responsables de secteur du Service de l'Aide sociale à l'Enfance
- Le responsable auprès des publics spécifiques ASE du Service de l'Aide sociale à l'enfance

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16

Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111721-DE-1-1

Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 50

MUTUALISATION DU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU DÉPARTEMENT AVEC LE GIP INOVALYS

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention de mutualisation du service de médecine de prévention entre le Département de la Sarthe et le Groupement d'Intérêt Public INOVALYS

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111735-CC-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 51

CARTOGRAPHIE DES BESOINS EN FOURNITURES ET SERVICES 2017

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la cartographie 2017 des besoins estimés en fournitures et services.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111723-DE-1-1
Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 décembre 2016

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 52

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, M. Christophe COUNIL, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

STIMULER L'ACTIVITE DU TERRITOIRE

Favoriser l'accueil et le développement d'activité par l'appui aux acteurs

A - Soutien à l'aménagement du territoire

DECIDE de solliciter Madame la Préfète pour qu'elle autorise le Département à se retirer des cinq syndicats mixtes de parcs d'activités départementaux Sarthois.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer tous les documents se rapportant à cette décision, à l'exception de la convention relative aux modalités financières qui sera présentée lors d'une prochaine Commission permanente

B - Appuyer les étapes clés de la création et du développement d'activité

1 - Régularisation de dossiers d'aides

PREND ACTE de l'état d'avancement des dossiers Alcoa Fastening System (devenu arconic) / Saint-Cosme-en-Vairais, Dubray / La Ferté Bernard, Zeppelin / Le Lude, Technicaps Packaging / Challes, LCX / Le Mans, Drouault / Le Mans, Polydécor/ Roëzé-sur-Sarthe, ADM Graphique / Saint-Calais, AD Service / Mulsanne, Gérama / Voivres lès le Mans et ACI Renault / Le Mans.

DECIDE de consolider les aides en subvention à hauteur de :

. 25 000 € pour Alcoa Fastening System – 68 400 € pour Dubray – 45 359 € (avec versement du solde de 22 679,50 €) pour Zeppelin – 100 000 € pour Technicaps Packaging – 52 500 € pour LCX – 100 000 € pour Drouault – 25 000 € pour Polydécor – 50 000 € pour Adm Graphique – 25 000 € pour AD Service – 22 500 € pour Gérama et 360 000 € (avec versement d'un solde de 135 000 €) pour ACI.

DECIDE d'annuler les aides à hauteur de :

. 25 000 € pour Alcoa Fastening System – 68 400 € pour Dubray – 52 500 € pour LCX – 100 000 € pour Drouault – 25 000 € pour AD Service – 22 500 € pour Gérama et 90 000 € pour ACI.

DECIDE de l'achèvement de ces 11 dossiers.

2 – Fonds Sarthois d'Avances Remboursables

DECIDE de dénoncer la convention du 1^{er} juillet 2014 entre le Département et Sarthe Développement relative à la gestion du Fonds Sarthois d'Avances Remboursables et d'autoriser dans son principe son transfert, avec l'accord de la Région des Pays de la Loire, à l'association Initiative Sarthe.

AUTORISE le Président du Conseil départemental à signer tout document se rapportant à cette décision.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 21/12/16

Accusé de réception n° 072-227200029-20161216-lmc111739-DE-1-1

Publication le 21/12/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX